



# Bulletin municipal

N° 74  
Septembre/Octobre  
2020  
Bimestriel

Mot du maire

## Anzat le Luguët

Voici un mois que la récolte de gentiane a débuté sur les terrains gérés par la commune. Les orages et les pluies arrosent le terrain une fois la racine prélevée. La récolte se poursuivra tant que le temps le permettra.

Les travaux de finition se poursuivent dans le bourg d'Anzat et seront achevés fin octobre, les travaux dans le hameau du Luguët débiteront au printemps prochain. Ils concernent, comme prévu, les réseaux d'eaux usées, l'enfouissement des réseaux secs (électricité privé et public, télécom), les conduites d'eau potable via le Syndicat des Eaux du Cézallier et le SGEB, et, la mise en place d'un réseau chaleur bois.

Nous continuons à vivre avec la présence de la Covid 19. Des progrès ont été faits dans le traitement de cette maladie mais elle est toujours mortelle ou avec des conséquences à très long terme pour certaines personnes, aussi il est important de ne pas relâcher notre vigilance.

Je vous souhaite un bon automne.  
E. Correia.

### Environnement

**La chambre d'agriculture organise le ramassage des plastiques agricoles le 30 Septembre 2020 au point de collecte à l'entrée du bourg d'Anzat. Des sacs plastiques de récupération sont disponibles en mairie.**

### Remerciements

M. Claude Charroin a quitté ses fonctions au grade de capitaine honoraire des pompiers le 1 juillet 2020. Entré en tant que sapeur-pompier volontaire à la commune le 1 Janvier 1985 soit 35 années de service. **Nous le remercions très vivement de son engagement tout au long de ces années.**



### La déclaration de ruches 2020 : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

Cette déclaration concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire, notamment face à la menace que représente le parasite *Aethina tumida*. Elle permet également de mobiliser des aides européennes dans le cadre du Plan apicole européen permettant un soutien à la mise en œuvre d'actions en faveur de la filière apicole française.

#### Modalités de déclaration de ruches 2020 :

**La déclaration de ruches 2020 est à réaliser du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2020 en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).**

Le numéro d'apiculteur (NAPI) est demandé lors de la procédure. Les apiculteurs n'ayant pas de numéro d'apiculteur, ou l'ayant égaré, s'en verront attribuer un nouveau de façon immédiate. Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur de façon immédiate.

La déclaration de ruches consiste à renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation/nuclei),
- pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

N.B. Pour les apiculteurs ne disposant pas d'un accès à internet, il est toujours possible de réaliser une déclaration de ruches en sollicitant un accès en mairie. Pour cette campagne 2020, il sera également possible d'utiliser le Cerfa papier 13995\*04 à compléter, signer et à envoyer au plus tard le 31 décembre 2020 à l'adresse : DGAL-Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15. Le Cerfa 13995\*04 est disponible sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>) ou en mairie. Les déclarations de ruches sur Cerfa papier 13995\*04 envoyées après le 31 décembre (cachet de la poste faisant foi) ne recevront aucun traitement. Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAL. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Des informations complémentaires concernant la déclaration de ruches sont disponibles sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

# Compte rendu du conseil municipal (CM) (extraits). Du 13 Août 2020

## Travaux forêts 2020

Sur proposition de l'ONF, le conseil municipal valide les travaux pour l'année 2020 suivants :

Forêt sectionale de Luguët-Fredière : Nettoyement de régénération sur 0 ha 30, Parcelle 16.U (Nettoyage en bord de RD 23) pour un montant de 586.63 € HT.

Dégagement de plantation sur 0 ha 60, Parcelle 14.U pour un montant de 761.03 € HT.

Forêt sectionale de Bosberty :

Dépressage de jeune peuplement (mélèzes) sur 1 ha, Parcelle 55.B pour un montant de 1278.58€ HT.

Forêt sectionale de Saroil :

Dégagement manuel de régénération naturelle sur 2 ha, Parcelle 31.U pour un montant de 417.24 € HT.

## Bail avec Orange concernant l'implantation d'équipements techniques sur la parcelle YH n°36

Un bail avec Orange France a été signé le 07 mai 2008 pour une durée de 12 ans, renouvelable par période de 3 ans ayant pour objet l'implantation d'un équipement technique sur la parcelle cadastrée section YL n°20, appartenant à la Commune avec un loyer annuel de 500€ et annualisé proportionnellement aux variations de l'indice du coût de la construction, publié par l'INSEE. A ce jour, le loyer que la commune perçoit tous les ans est de 577,68 €.

Orange France propose de remplacer le bail en date du 7 mai 2008 par un nouveau sur les bases suivantes, soit une durée de 12 ans, une redevance annuelle de 577.68€ avec une indexation de 1% tous les ans.

Le conseil municipal :

accepte de résilier par anticipation le bail signé le 07 mai 2008 à la date de signature du futur bail, se prononce favorable à la signature d'un nouveau bail consenti pour une durée de 12 ans, et accepte les conditions de ce dernier, et notamment le loyer annuel de 577.68 €, toutes charges incluses, indexé chaque année de 1%,

## Désignation représentants pour la commission de contrôle des listes électorales

Suite au renouvellement des conseils municipaux, il convient de désigner la commission de contrôle prévue à l'article L19 du code électoral, et chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs et de s'assurer de la régularité des listes électorales.

Il a été désigné M. Jean-Marc CHASTEL en tant que titulaire et M. Jérôme BERNARD comme suppléant.

## Compte rendu du travail du stagiaire

La commune a reçu du 8 juin au 17 juillet un étudiant en BTS gestion et protection de la Nature, le sujet était de dresser un inventaire faunistique et floristique de la commune. Il a ainsi réalisé 12 affiches format A4 de la faune et flore. Ces affiches ont été présentées en conseil.

## Autres Projets

M. Goyon expose les plans qu'il a réalisés concernant les travaux du bâtiment communal de l'ancienne école. Concernant les barrières à installer sur les plateformes derrière la salle polyvalente, Béatrice Caenen, demande à ce qu'il soit décidé la hauteur et la longueur de ces barrières.

## Travaux en cours

### LE LUGUET

La station d'épuration est finie.

Concernant le réseau chaleur, la subvention de la région a été accordée, le département n'a pour l'instant pas donné de réponse\*.\*(Nous apprenons au moment de l'impression de ce bulletin que le dossier est prêt).

Dans la mesure où les travaux d'assainissement doivent être simultanés à ceux du réseau chaleur, ils ne débiteront que lorsque la commune aura l'ensemble des réponses des demandes de subventions déposées\*.\*(Nous apprenons au moment de l'impression que nous avons eu l'ensemble des réponses et que les travaux débiteront au début du printemps 2021).

### MAISONS DES ASSOCIATIONS

Les travaux sont en cours, l'entreprise Glaise a été recontactée afin qu'elle vienne faire la dalle prévue.

### LOCAL DE PARROT

L'an passé, des travaux avaient été budgétés, le changement des menuiseries et l'installation d'une douche dans le local. C'est l'entreprise Cubizolles qui doit réaliser ces travaux.

Par ailleurs les portes du garage sont vétustes et il faudra envisager de les changer. Un premier devis a été demandé pour avoir un estimatif des coûts, il s'élève à 9462.80 € HT.

### EGLISE DU BOURG

Plusieurs travaux ont déjà été réalisés, la réfection de la façade, la pose du porche. Il reste néanmoins encore des travaux à prévoir, couverture côté place, électricité, réfection de la sacristie, vitraux. Pour cela il faudra élaborer un projet global afin de déposer des demandes de subvention.

### MUR MAIRIE

Un devis pour la réfection du mur sous la mairie a été demandé à l'entreprise Viallefont, il s'élève à 5276 € HT. Un deuxième devis sera demandé à l'entreprise Floret de Condat.

### PANNEAUTAGE

Des panneaux de Bienvenue, avec une présentation de la commune vont être installés aux entrées du bourg. Par ailleurs, 12 fiches concernant la faune et la flore, réalisées par le stagiaire seront posées sur des poteaux qui seront placés sur deux chemins de randonnées et VTT.

### AMENAGEMENT DES HAMEAUX

Une demande de subvention DETR avait été déposée concernant l'aménagement de quatre hameaux, Bosberty, la Combe, Vins-haut, Parrot. Elle a été acceptée.

# Ce qui s'est passé à Anzat le Luguet

## *La nuit des étoiles*

Une belle soirée était dédiée aux étoiles à Anzat-le-Luguet.

La projection du film « Regain » de Marcel Pagnol sur grand écran à la salle polyvalente du bourg a rassemblé 50 spectateurs, une jauge réduite pour respecter les distances de sécurité.



Pour terminer la soirée, le club d'astronomie de Brassac-les-Mines a accompagné une soixantaine de personnes dans une lecture du ciel guidée par Patrick Rodrigues, Jean Descos et Justin Bodart. (Extrait La Montagne 20/08/2020).

## *Des airs d'hier à la chapelle du Luguet*



A l'occasion de la Saint Roch la municipalité offrait un concert de violon à la chapelle du Luguet :

*"La chapelle du Luguet résonnait d'airs d'autrefois pour une soirée réservée aux musiques traditionnelles de différents pays du monde, grâce au violon de François Breugnot. Mais la part belle était donnée à la musique héritée des musiciens du Cézallier avec des airs entraînants invitant à la danse et qui*

*donnaient des fourmis dans les jambes des spectateurs, sagement assis et masqués, venus l'écouter. "* (Extrait La Montagne 04/09/2020).

Les spectateurs purent se dégourdir les jambes en assistant au feu d'artifice à 22 h 30 offert par la municipalité, tiré devant la salle polyvalente du bourg au son d'une musique celtique.

# CIBLE EN VUE : LE GRAND R



**CET AUTOMNE, VIENS EN COLO À PARROT (63420) - ANZAT LE LUGUET**  
7 jours - 6 nuits : 390 €  
**DU 17 AU 23 OCTOBRE 2020**

Séjour, avec au programme :  
- tir à l'arc  
- découverte de la nature,  
- orientation,  
- et plein d'autres activités !

Contact : Gladys NEEF  
cfagauvergne@gmail.com  
07.77.89.49.10  
04.63.78.06.51

## Chemin de randonnée

**Suite aux discussions entre la commune et le département ce dernier avait retenu en 2018 un circuit de randonnée dans le cirque d'Ar-tout. Les travaux d'aménagement débute-ront en octobre.**

**CFAG**  
DU 18 AU 23 OCTOBRE  
A PARROT (63420)  
**FORMATION APPRO Bafa**  
Thème : Séjours de vacances & Apprivoiser son environnement  
Stage en internat - 445€  
Contact : Gladys NEEF - cfagauvergne@gmail.com  
07.77.89.49.10 - 04.63.78.06.51  
Facebook : CFAG - Délégation Auvergne



## Déclarez vos ruches

entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre



→ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.  
→ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- Connaître l'évolution du cheptel apicole
- Améliorer la santé des abeilles
- Mobiliser des aides européennes

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## Animations

**Septembre :**

**Samedi 19 Septembre :** Journée du Patrimoine. Les fours à pain, la Coustasse.

**Novembre :**

**Mercredi 11 novembre :** Cérémonie commémorative au monument aux morts.

**Dimanche 22 Novembre :** Trail d'Anzat « la 7<sup>ème</sup> foulée Anzatoise ».

**Décembre :**

**Vendredi 18 décembre :** Déjeuner des anciens.

**Mardi 29 décembre :** Marché de la Saint Sylvestre.

**ANZAT LE LUGUET**  
10 h 30 **Dimanche**  
**22 Novembre 2020**  
**7<sup>ème</sup> Foulée Anzatoise**  
Nouveau tracé  
12 kms 350 m D+  
21 kms 683 m D+  
Canicross : 12 kms - 350 m D+  
10 € / 12 €  
15 € sur place.  
Informations, règlement, inscriptions :  
[www.asdall-cezallier.club](http://www.asdall-cezallier.club)  
06 81 90 45 98  
Association sportive ANZAT

Par mesure d'économie le bulletin municipal ne sera distribué dans les boîtes à lettre qu'aux personnes ne possédant pas de boîte de messagerie. Nous vous remercions de votre compréhension.

Adresse de messagerie : [anzatleluguet.mairie@wanadoo.fr](mailto:anzatleluguet.mairie@wanadoo.fr)

IPNS

Téléphone : 04 73 71 74 68

